

CONCOURS BALCONS ET JARDINS FLEURIS !

**Vous avez la main verte ? Vous appréciez avoir une vue fleurie ?
Vous souhaitez mettre de la couleur dans votre quartier ?**

Alors, inscrivez-vous vite à la 3^{ème} édition de notre concours " Balcons et jardins fleuris" et tentez de remporter un bon d'achat dans une jardinerie près de chez vous !

Notre Maison organise à nouveau son concours mettant en valeur vos talents de jardinier tout en **améliorant le cadre de vie** de chacun.

Certains d'entre vous n'ont pas attendu le concours pour fleurir leur logement. Toutefois il nous semble important d'encourager toute initiative, notamment par une mise en valeur et des prix qui permettront aux gagnants de profiter de bons d'achat dans une jardinerie.

2 CATÉGORIES DE PRIX :

« **Prix individuel** » pour l'embellissement de votre façade privée, côté rue.

Attention, les jardins arrières, non visibles de tous, ne seront pas pris en compte .

« **Prix collectif** » pour un projet qui fleurit un espace commun, réalisé seul ou en groupe.

POURQUOI S'INSCRIRE ?

- Vous contribuez à l'amélioration de votre cadre de vie et de celui de vos voisins.
- Vous pouvez initier d'autres vocations dans le quartier
- Vous tentez de remporter un bon d'achat dans une boutique de jardinage

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription est gratuite, il vous suffit d'adresser soit :

- un **courrier**: en renvoyant le formulaire disponible en fin de brochure à l'adresse suivante: **Notre Maison, Boucle Jean de Nivelles, 1, 1348 LLN**
- un **mail**: en mentionnant votre nom, prénom, adresse précise, téléphone, catégorie d'inscription (**1/Prix individuel ; 2/Prix collectif**) à l'adresse suivante **communication@notre-maison.be**.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les locataires et les propriétaires de Notre Maison.

Pas d'inquiétude, même si vous n'avez pas la main verte, c'est l'occasion de vous lancer !

8 Info
Briques

13 Concours
règlement

16 Parole au
CCLP

18 Charges
Locatives

RÈGLEMENT CONCOURS PAGE 3 BALCONS ET JARDINS FLEURIS

OBJECTIF

1/ fleurir leur jardin, ou balcon à rue (fenêtres et jardinets) catégorie 1/prix individuel ;

Attention, les jardins à l'arrière, non visibles de tous, ne seront pas pris en compte !

2/ fleurir un espace commun, seul ou en groupe catégorie 2/prix collectif.

PUBLIC

Le concours est ouvert à toute personne, propriétaire ou locataire, occupant un des logements de la société, dans la province du Brabant wallon ou de la Botte du Hainaut.

INSCRIPTION

L'inscription au concours est **gratuite** et doit se faire par courrier ou par mail **avant le 31 mai 2023**.

JURY

Le jury se compose comme suit :

- Membre de la Direction de Notre Maison
- Membre du service technique
- Membre du Comité Consultatif de Locataires et Propriétaires
- Membre de l'une de nos Régies des quartiers de Chastre et/ou Rixensart

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les réalisations seront appréciées durant les mois de juin, lors d'une visite sur place par un membre de Notre Maison, sans avertissement préalable du participant. Des photos et une description seront transmises dans un dossier au jury qui analysera les réalisations.

LE JURY TIENDRA COMPTE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Esthétique générale : harmonie des couleurs, des formes, originalité, équilibre...

- Intégration dans l'espace et place réservée à la nature ;

Pour le prix collectif, le critère de partage et d'intégration par rapport au voisinage sera mis en avant.

PRIX

Les gagnants seront avertis personnellement. 200€ de prix seront offerts en bons d'achat et répartis entre les gagnants. Les bons seront utilisables dans un magasin de jardinage proche de leur habitation.

RESPECT DES RÈGLES

Les participants doivent respecter le Règlement d'Ordre Intérieur de la société en matière de jardinage, ainsi que le Règlement Général de Police de leur commune, notamment en matière de sécurité : bien fixer les jardinières/bacs suspendus sur les balcons afin d'éviter toute chute du contenant ou de son contenu.

Les photographies et documents constitués pour le jury en vue de la remise des prix restent propriété de la société Notre Maison qui se réserve le droit de les utiliser pour assurer la promotion du concours. Aucune indemnisation ne sera accordée.

Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par le jury, seul arbitre en cas de différend.

Nous contacter

Siège social

Boulevard Tirou, 167, 6000 Charleroi
secretariat@notremaison.be
Tél. 071/53.91.00

Antenne du Brabant wallon

Boucle Jean de Nivelles, 1
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. 010/84.85.50

Antenne de la Botte du Hainaut

Rue Marcel Tonglet, 142
6500 Beaumont
Tél. 071/31.89.83

Vous avez un problème technique ?

servicetechnique@notremaison.be

Vous modifiez votre situation ?

secretariat@notremaison.be

Contactez le CCLP

(Comité Consultatif des
Locataires et Propriétaires)
contact.cclp.nm@gmail.com



Suivez-nous
sur Facebook !

/notremaisonsocietedelogeement

Coupon de participation !

Pour participer, veuillez remplir et renvoyer ce
coupon à notre adresse:

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Tél :

A renvoyer à

Notre Maison,

167 boulevard Tirou · 6000 Charleroi

voir conditions en pages 3 et 13

